



Orléans, le 29 août 2011

Eric MICHON
IA-IPR Education Musicale

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs
D'Éducation Musicale et de Chant Choral

Une nouvelle année scolaire débute, qui voit – une fois n'est pas coutume - l'éducation musicale et son indispensable enseignement complémentaire, le chant choral, mis en exergue dans les textes officiels qui la régissent au plan pédagogique :

La pratique musicale, facteur de réussite scolaire

La musique à l'école est d'abord une pratique. Comme toute pratique artistique, elle est à la fois un espace de plaisir et de rigueur. L'enfant y apprend la joie de chanter, il y apprend aussi la maîtrise de soi, la collaboration avec les autres, il y entraîne sa mémoire et son attention. Visant l'interprétation d'un répertoire, elle sollicite la responsabilité et la maîtrise individuelles au service d'un travail de groupe.

(...) Une pratique fréquente du chant dans toutes les écoles est l'objectif qu'il faut poursuivre (...). Au collège, il est l'outil privilégié du projet musical réalisé au cœur de chaque séquence d'éducation musicale.

Extraits de la circulaire nationale de rentrée, BO n°18 du 4 mai 2011

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette inhabituelle focalisation sur ce qui fait l'essence de notre travail au quotidien ; ces quelques lignes, comme celles que vous découvrirez un peu plus loin, nous encouragent ainsi à poursuivre avec confiance l'exercice de nos missions d'enseignement et d'éducation.

Les réunions de rentrée :

Elles sont cette année programmées entre le 15 et le 27 septembre, selon les départements ; un ordre de mission pour vous y rendre a d'ores et déjà du vous parvenir ou ne saurait tarder. Voici les dates et lieux précis de ces réunions :

- Département du Cher : vendredi 16 septembre à 14h, collège Littré Bourges
- Département de l'Eure et Loir : jeudi 15 septembre à 14h, collège Les Petits Sentiers Lucé
- Département de l'Indre : vendredi 16 septembre à 9h, collège Touvent Châteauroux
- Département de l'Indre et Loire : mardi 27 septembre à 14h, collège Raoul Rebout Montlouis s/Loire
- Département du Loir et Cher : mardi 27 septembre à 9h, collège Joseph Crocheton Onzain
- Département du Loiret : jeudi 15 septembre à 9h, collège Montjoie Saran

Cette rencontre, qui revêt à mes yeux la plus haute importance, sera également pour vous l'occasion de vous associer si vous le souhaitez à l'un des projets chorals mis en place dans le cadre du festival académique 2012.

L'enquête annuelle de rentrée

Elle vous a été transmise sur votre adresse électronique professionnelle ; elle est également téléchargeable sur la page d'accueil du site académique « Musique ». Je vous remercie de bien vouloir la renseigner et me la retourner – toujours par voie électronique, adresses à la fin de cette lettre – **avant le 14 septembre**, pour les départements 28 et 45, **15 septembre** pour les départements 18 et 36, **26 septembre** pour les départements 37 et 41. Je vous remercie de bien vouloir impérativement respecter ces délais.

L'actualité nationale

Les priorités pour le collège

- Education Musicale et Socle Commun

*« L'acquisition par chaque élève, au terme de sa scolarité obligatoire, des connaissances et compétences définies par le socle commun, inscrite dans la loi d'orientation du 23 avril 2005, reste l'objectif premier. (...) **Le livret personnel de compétences** permet désormais un suivi en continu des progrès de l'élève. » (Circulaire académique de rentrée 2011)*

Si l'unique heure de cours hebdomadaire d'éducation musicale ne saurait permettre d'investir tous les champs de compétences qui constituent le socle commun, il appartient à une discipline comme la nôtre de contribuer pour partie à cette validation : Autonomie et initiative, Compétences sociales et civiques, Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, de la Langue française et Culture humaniste bien sûr sont des compétences pour lesquelles nous sommes à même de fournir des avis éclairés. Mais au-delà de cette problématique de la validation, il ne vous échappera pas que la mise en œuvre du socle commun, et plus particulièrement l'exploitation du Livret Personnel de Compétences impactent fortement la conduite des apprentissages, et ce dès la classe de sixième. L'enjeu réel de la mise en place du socle telle que la définit la loi d'orientation de 2005 est bien, en effet, la prise en compte de ces compétences sans lesquelles un élève ne peut pas réussir sa vie professionnelle, d'adulte et de citoyen à l'intérieur des enseignements de manière complémentaire au traitement de nos programmes. L'éducation musicale, par nature, travaille *de facto* un grand nombre de ces compétences ; il conviendra donc de mettre en exergue pour chaque élève la réalité de leur acquisition.

La circulaire académique de rentrée propose à ce sujet un exemple de mise en œuvre au sujet des contrôles :

« L'enseignant veillera particulièrement à ce que les contrôles » soient annoncés aux élèves et que les points sur lesquels ils porteront aient été travaillés préalablement et soient clairement répertoriés. Il pourra également préciser aux élèves quels items de quelle(s) compétence(s) sont visés par chaque évaluation. »

- L'enseignement complémentaire de chant choral

De la même manière que les pratiques musicales, « *facteur de réussite scolaire* », font l'objet dans la circulaire de rentrée d'une insistance nouvelle et particulière, les deux textes reviennent – en annexe pour la circulaire académique - sur l'importance et la nécessité du développement de la pratique du chant choral ; nous ne pouvons que nous en réjouir :

La circulaire nationale – extraits

La pratique du chant choral, par le travail nécessaire sur la maîtrise d'un répertoire et par les occasions qu'il offre de se produire en public, permet la réalisation d'un véritable projet de pratique artistique à la mesure des élèves. Une pratique fréquente du chant dans toutes les écoles est l'objectif qu'il faut poursuivre en prenant appui sur des outils nationaux qui seront diffusés dès la rentrée, et sur les ressources locales. Au collège, il est l'outil privilégié du projet musical réalisé au cœur de chaque séquence d'éducation musicale.

(...) Déjà largement implantées dans une majorité d'écoles et de collèges, les chorales scolaires continueront à se développer jusqu'à être proposées aux élèves dans chaque unité d'enseignement. Les (...) associations académiques des chorales scolaires constituent à cet égard des leviers essentiels.

L'annexe de la circulaire académique

La pratique du chant choral, par les vertus de rigueur et de maîtrise de soi qu'elle développe, contribue à l'ensemble des apprentissages et à l'acquisition du socle commun. Dans l'académie, cet enseignement complémentaire à l'éducation musicale obligatoire est proposé dans de très nombreuses écoles maternelles et primaires, dans 205 collèges publics, 27 collèges privés et 12 lycées. Il concerne pour le seul second degré près de 10 000 élèves. Une association académique très structurée, Schoralia Région Centre, constitue par ailleurs un levier essentiel dans la définition des répertoires et l'organisation des concerts. La réalité et l'efficacité du chant choral s'avère ainsi l'un des points forts de l'académie en matière de pratique artistique scolaire.

Son développement doit être poursuivi : chaque école, collège et lycée doit ainsi pouvoir proposer aux élèves un enseignement facultatif de chant choral. Un horaire permettant l'accès à l'ensemble des élèves de l'établissement sera par ailleurs recherché. Vous pourrez enfin, concernant la préparation du concert, vous appuyer sur le réseau académique des professeurs coordonnateurs.

- Education Musicale et Histoire des Arts

L'année 2010-2011 fut celle de la mise en place de l'épreuve obligatoire d'histoire des arts pour tous les élèves de 3^{ème} dans le cadre du D.N.B. ; si les attendus furent parfois très différents d'un établissement à l'autre, les observations réalisées par le groupe de pilotage académique des IA-IPR ont mis en exergue une très large satisfaction de la part des professeurs concernés mais aussi une demande forte d'un cadrage national pour éviter de trop grandes disparités. Les réunions de rentrées permettront de revenir sur les conclusions que nous tirons de cette première année de fonctionnement et de vous proposer quelques pistes pour harmoniser les attentes, les modalités d'évaluation des élèves et l'organisation de l'épreuve.

L'offre d'enseignement musical au lycée dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme

Depuis l'année dernière, deux offres d'enseignement musical coexistent en classe de Seconde, le cursus se trouvant prolongé par des options L-arts et facultative inchangées pour le cycle terminal.

Il importe que vous soyez au fait de la distinction entre l'enseignement d'exploration « Arts du son », proposé dans plusieurs lycées de l'académie et notamment ceux qui proposent l'option lourde en série L, et l'enseignement facultatif.

« Si les enseignements d'exploration ont été l'occasion de développer des approches pédagogiques renouvelées, il importe qu'ils conservent une logique de découverte des champs disciplinaires et que l'accent soit porté sur les parcours et les métiers auxquels ils conduisent. » (Circulaire académique de rentrée 2011)

L'enseignement facultatif, lui, est construit sur un programme de facture plus traditionnel, très proche du précédent. J'attire votre attention sur l'importance d'informer les élèves de 3^{ème} sur les spécificités de ces deux offres : seul l'option permet en effet l'acquisition de démarches de travail et contenus de nature à placer en situation de réussite les élèves désireux de poursuivre un cursus musical en cycle terminal.

- Programme 2011 de l'épreuve facultative du baccalauréat

Jean-Sébastien BACH : cinq chœurs extraits du Credo de la *Messe en si mineur*

Marc-André DALBAVIE : *Color*

PINK FLOYD : *Atom Heart Mother*

L'actualité académique

- Rénovation du site et du wiki

Lorsque vous lirez cette lettre, la nouvelle présentation du site Musique académique devrait être en ligne ; vous y trouverez comme par le passé des informations régulièrement réactualisées ainsi que les documents élaborés pour l'épreuve facultative du baccalauréat – ceux concernant *Atom Heart Mother* devraient être disponibles très prochainement.

Par ailleurs, le « wiki » évolue et devient « Moodle » ; il remplira la même fonction que précédemment. L'adresse pour y accéder change : <http://musique.ac-orleans-tours.fr/moodle/>

- Formation continue

Le traditionnel stage académique se déroulera les 11, 12 et 13 avril au Châtelet en Berry ; 40 places sont offertes. L'inscription se fait sur le site académique : http://www.ac-orleans-tours.fr/rh/formation/evolution_du_metier/offre_de_formations_academiques/ jusqu'au 30 septembre, délai de rigueur.

Le thème de cette formation est *La place du visuel dans le cours d'éducation musicale*. Cet intitulé vise la construction de compétences professionnelle pour optimiser l'utilisation de nouveaux outils (vidéo projecteur, TBI...) tout en conservant pour notre discipline sa forte identité pratique.

- Chant choral

L'année 2012 sera celle du 25^{ème} anniversaire de la création par mon prédécesseur Jean-Pierre BLAISE de l'association *Schoralia Région Centre* – anciennement ARERCS. L'événement sera fêté les 24 et 25 mai prochains au Zénith d'Orléans autour d'un programme académique construit à partir de la comédie musicale *Mozart, l'opéra rock* ; celui-ci vous sera proposé lors des prochaines réunions.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée ; cordialement,



E. MICHON
IA-IPR Education Musicale

Mes coordonnées :

Adresses électroniques : eric.michon@ac-orleans-tours.fr ; ermichon@wanadoo.fr

Téléphone : 06 07 30 75 41 ou 06 79 97 59 05

ANNEXES

1. Les professeurs ressource de l'Académie (contact : adresse académique) :

- Chargés de mission d'inspection et du suivi des stagiaires : Monsieur **Philippe HALLER**, Collège Le Réflecteur Bléré la Rivière (37) ; Monsieur **Alain BERTHET**, collège Geneviève Anthonioz De Gaulle, Les Bordes(45)
- Coordonnateurs académiques chant choral : Madame **Florence LE SIGNOR**, collège Raoul Rebout Montlouis s/Loire (37) et Monsieur **Jean-Michel NICOLAS**, collège Pablo Neruda Saint Pierre des Corps (37)
- Interlocuteur académique TICE, Wiki : Monsieur **Alain BERTHET**, collège (45)
- Webmaster : en attente de nomination

2. Ressources académiques :

- Site académique : www.ac-orleans-tours.fr/musique

- Moodle: <http://musique.ac-orleans-tours.fr/moodle/>

Pour les nouveaux arrivants, l'accès au Wiki (Moodle désormais) ne sera ouvert qu'après demande réalisée auprès d'Alain BERTHET – par mail sur son adresse professionnelle.

3. Où trouver les textes de référence :

- Circulaire nationale de rentrée : BO n°18 du 4 mai 2011
- Circulaire académique de rentrée : www.ac-orleans-tours.fr
- Programme d'éducation musicale pour le collège : B.O. spécial No 6 du 28 août 2008
- Documents d'accompagnement du programme d'éducation musicale :
<http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>
- Arrêté d'organisation de l'enseignement de l'Histoire des Arts : B.O. No 32 du 28 août 2008
- Circulaire concernant la mise en œuvre de l'Histoire des Arts : No 2008-059 du 29 avril 2008
- Socle commun de connaissances et de compétences : B.O. No 29 du 20 juillet 2006
- Diplôme National du Brevet : Arrêté du 9 juillet 2009, B.O. No 31 du 27 août 2009
<http://www.education.gouv.fr/cid42635/mene0916156a.html>